

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Mars 2015

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Date de convocation : 5 Mars 2015**

**Présents :** Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Mme Annie CHERONNEAU.

**Absents :** Ms Thierry MERCIER, Damien LANDRY, Mme Jocelyne Ré (excusée).  
Mme Jocelyne Ré a donné pouvoir à M. Didier BOREL.

**Secrétaire de séance :** M. Guy LABROUSSE.

**Vote du compte de gestion (dressé par le Trésorier M. Fragneau) et du compte administratif (dressé par le Maire), année 2014, de la commune :**

<b>Investissements 2014 :</b> Dépenses réalisées :	141 170.76 €
Recettes réalisées :	94 386.26 €
<b>Résultat de clôture (déficit) :</b>	<b>46 784.50 €</b>

<b>Fonctionnement 2014 :</b> Dépenses réalisées :	176 227.19 €
Recettes réalisées :	268 302.60 €
<b>Résultat de clôture (excédent) :</b>	<b>92 075.41 €</b>

Considérant les restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats de la façon suivante :

Au compte 1068 (investissement) :	<b>47 649.76 €</b>
Au compte 002 (fonctionnement) :	<b>44 425.65 €</b>

Les comptes de gestion et administratif, étant identiques, sont approuvés par les membres du Conseil Municipal.

**Pompe de Chaneuil :** Accord du Conseil Municipal pour que la collectivité passe une convention d'utilisation de cette pompe avec les personnes utilisatrices, moyennant une redevance annuelle de 50.00 €.

**Mme Annie Cheronneau, étant intéressée par les deux affaires qui suivent, se retire de la salle.**

**Fermage des Aures :** Monsieur le Maire est autorisé à rédiger et signer une convention de location précaire, avec l'exploitante Mme Annie Cheronneau, de la parcelle cadastrée Section E n° 805, d'une superficie de 73 ares et 75 centiares, moyennant un fermage annuel, fixé à l'indice 108.30 (indice national des fermages 2014), soit 101.29 €.

**Avancement de grade de l'adjoint technique :** le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. Il en résultera la suppression du poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

**Mme Annie Cheronneau ré intègre la salle pour la poursuite des débats.**

**Modification du tableau des effectifs :** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, le tableau des effectifs de la commune est établi comme suit :

<b>POSTE</b>	<b>Nombre</b>	<b>Temps Hebdomadaire</b>	<b>Catégorie</b>	<b>POURVU</b>
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	21/35 <sup>ème</sup>	B	OUI
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35/35 <sup>ème</sup>	C	OUI
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	6/35 <sup>ème</sup>	C	OUI
Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe CDI	1	11.25/35 <sup>ème</sup>	C	OUI

**Travaux éclairage public :** Le Conseil Municipal accepte les devis d'éclairage public Impasse René Hubert et Chemin des Jardins pour la somme de 1533.14 € par 4 voix pour et 2 contre.

Le Maire,  
**Didier BOREL.**